

FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023 > R.P.I. JOSBAIG

À RETOURNER AVANT LE 10 JUIN 2022

**Merci de bien vouloir renseigner obligatoirement tous les champs demandés.
Toute fiche non complète et non lisible ne pourra être traitée.**

ENFANT

NOM : Prénom :

Sexe : Fille Garçon Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : VILLE :

École fréquentée en 2021-2022 : Commune : Classe :

PARENTS OU REPRÉSENTANTS LÉGAUX

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal
Adresse (si différente de l'enfant) :	Adresse (si différente de l'enfant) :
.....
Tél. domicile :	Tél. domicile :
Portable :	Portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
*Mail :	*Mail :

***La mention de votre mail est obligatoire ! Sans cette information, nous ne pourrions pas créer votre compte sur l'Espace famille (Cf. Règlement de fonctionnement page 2).**

FRÉQUENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mon enfant déjeunera à la cantine de façon (cochez les jours concernés) :

régulière, toute l'année : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

occasionnelle

Dans ce cas, les repas **doivent être réservés** sur votre Espace famille **avant le jeudi matin 9h pour la semaine suivante.**

Merci de cocher cette case si vous optez pour une restauration «sans porc» pour votre enfant.

GARDERIE : FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE

Mon enfant ira à la garderie (cochez les jours concernés) :

- garderie du matin (7h30-8h45) : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
- garderie du soir (16h30-19h) : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Se reporter au règlement intérieur du service périscolaire.

ALLERGIES ALIMENTAIRES OU AUTRES PATHOLOGIES À SIGNALER

Se reporter au protocole décrit dans le règlement de fonctionnement, point 3, page 2.

L'enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) alimentaire ?

- Non Oui, date de la commission PAI :

Renouvellement à prévoir le :

- Autres (précisez) :

FACTURATION

Qui règlera les factures de restauration collective et/ou de garderie ?

- La mère Le père Le représentant légal

En cas de garde alternée de l'enfant, merci de préciser les modalités de facturation :

Pour les semaines paires, la facture sera réglée par : La mère Le père

Pour les semaines impaires, la facture sera réglée par : La mère Le père

Si nécessaire, vous pouvez apporter des précisions :

VALIDATION DES INFORMATIONS DONNÉES

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement ci-joint, et m'engage à le respecter.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations données.
- J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales reconnues nécessaires.
- J'autorise mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre de reportages réalisés par les services de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (pour une utilisation sur les outils de communication de la collectivité uniquement : Facebook, site Internet et magazine).

Date : / /

Signature Mère :

Signature Père :

Signature représentant légal :

Cette fiche est à remettre impérativement à l'école, accompagnée du dossier d'inscription avant le 10 juin 2022.